



A Lille, le 7 Avril 2014.

COMMUNIQUE PATS

Pour l'administration : Mme MOELLE, Mme MINAUX, Mme VANDENACKER, Mme GATIER, Mr VERLOINGNE, CDT CAPART.

Pour la CGT : Dominique TIBONNIER, Gilles HENNART et Quentin DE VEYLDER.

Les Syndicats, SNSPP-PATS-FO, Avenir Secours ainsi que SA.

Suite à la désaffiliation du sdis au CDG 59 (centre de gestion), les critères d'avancement sont revus par la CAP interne. De ce fait, ce jour la direction nous a convié à une réunion concernant les avancements de grade des agents PATS du SDIS 59.

Cette dernière n'avait pas de proposition à nous présenter, mais était plutôt venu faire un tour de table des revendications syndicales. Pour la catégorie C, celle pour laquelle vous nous avez élu, nous sentons deux orientations différentes, celles de avenir secours qui se rapprochent de la direction (méritocratie, chef de pole juge et partie, points, choix complémentaires, formation, poste occupé, etc...) et les revendications FO assez proches des nôtres, qui ne plaisent déjà pas, transparence sur les carrières, tableau d'avancement, critères ci-dessous.

Les propositions CGT (système tiroir) pour les avancements des agents de catégorie C sont :

Entrée dans le tableau d'avancement après satisfaction à l'évaluation professionnelle.

Voici les 4 critères proposés :

1. Date d'ancienneté dans le grade actuel.
2. Date d'ancienneté PATS.
3. Date d'ancienneté dans la FPT (fonction publique territoriale).
4. En cas d'égalité, distinction par l'âge.

En effet la CGT propose le même principe que pour les sapeurs-pompiers professionnels, un fonctionnement qui fait ses preuves de transparence et d'égalité entre tous les agents.

La prochaine réunion devrait se tenir d'ici un mois, selon l'administration.